AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20231211-D_2023_12_121-DE
en date du 18/01/2024 ; REFERENCE ACTE : D_2023_12_121

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 05/12/2023
Date d'affichage : 22/12/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE)
Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/12/121 : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du directeur académique des services de l'éducation nationale de la SAVOIE du 20 septembre 2023 reçu en mairie le 6 octobre 2023 qui sollicite la transmission de la nouvelle OTS (Organisation du Temps Scolaire) pour la rentrée prochaine de septembre 2024.
En effet, l'OTS ne pouvant porter sur une durée supérieure à 3 (trois) ans, il appartient au conseil d'école ainsi qu'au conseil municipal de présenter une nouvelle demande pour la rentrée prochaine.

Il expose aux conseillers qu'après attache pris auprès du directeur de l'école « les pt'its montagnards » de PEISEY-NANCROIX, ce dernier ayant proposé au conseil d'école du 19/10/2023, qui a validé par 9 voix pour, que l'OTS reste identique à ce qui existe actuellement à savoir un temps de classe réparti comme suit :

- Lundi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Mardi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Il a donc proposé le renouvellement à l'identique de l'OTS à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ***APPROUVE*** l'exposé de Monsieur le Maire
- ***APPROUVE*** l'OTS (Organisation du Temps Scolaire) visée supra comme validée également en conseil d'école,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210